

Commune D'ORVAULT

DEPARTEMENT

Loire-Atlantique

ARRONDISSEMENT

NANTES

CANTON

SAINT-HERBLAIN II

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL

28 septembre 2020

L'an deux mil vingt, le vingt-huit septembre, le Conseil municipal de la Commune d'ORVAULT s'est réuni en session ordinaire, à l'Odyssée au Bois Cesbron après convocation légale en date du dix-huit septembre deux mille vingt, sous la présidence de Jean-Sébastien GUITTON, Maire.

Etaient présents : Mme Dominique VIGNAUX, M. Lionel AUDION, Mme Marie-Paule GAILLOCHET, M. Guillaume GUÉRINEAU, Mme Emmanuelle RENAUD, M. Stéphane KERMARREC, Mme Armelle CHABIRAND, M. Yann GUILLON, Mme Brigitte RAIMBAULT, M. Christophe ANGOMARD, Mme Anne-Sophie JUDALET, M. Laurent DUBOST, Mme Catherine LE TRIONNAIRE, M. Morvan DUPONT, M. Vincent BOILEAU, Mme Linda PAYET, Mme Léa BESSIN, M. Ronan GILLES, Mme Stéphanie BELLANGER, M. Pierre ANNAIX, Mme Françoise NOBLET, M. Dominique GOMEZ, Mme Valérie DREYFUS, M. Sébastien ARROUËT, Mme Marylène JÉGO, M. Gilles BERRÉE, Mme Maryse PIVAUT, M. Jean-Jacques DERRIEN, M. Thierry BOUTIN, Mme Cyriane FOUQUET-HENRI, M. Dominique FOLLUT

Absents ayant donné pouvoir :

M. Bernard PAUGAM	donne procuration à	Mme Marie-Paule GAILLOCHET
M. Francis WETTA	donne procuration à	M. Sébastien ARROUËT
Mme Anne-Sophie SIMON	donne procuration à	Mme Marylène JÉGO

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mme Linda PAYET ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées..

11. Orvault Retraite Active- Désignation de deux membres de droit

Monsieur le Maire rapporte :

L'ORA est une association dynamique avec laquelle la ville d'Orvault entretient un partenariat historique et fructueux. Tous les pré-retraités et retraités d'Orvault membres d'un club ou d'une association orvaltaise de retraités peuvent en être membres actifs.

Lors de la réunion du 11 septembre dernier, le président de l'ORA a indiqué qu'il proposait au Conseil municipal de désigner Madame Chantal LE MENELEC et Monsieur Luc NORMAND en qualité de membres de droit de l'ORA.

Les statuts de l'association, d'avril 2003, prévoient en effet que neuf membres de droit s'ajoutent à ces membres adhérents : le maire d'Orvault ou son représentant et huit personnes désignées par le conseil municipal sur proposition du président de l'ORA.

Les huit membres de droit, dans la mesure où ils sont proposés par le président de l'association et, non par le maire, ne sont pas représentants du conseil municipal.

Par ailleurs, la lecture des statuts de 2003 et d'une convention de partenariat du 1^{er} juin 2010, toujours en vigueur, met en évidence des difficultés juridiques qui, à l'analyse, représentent un risque réel pour les dirigeants de l'ORA et pour le fonctionnement de l'association.

Or, la Municipalité, issue des élections de juin dernier, tient à ce que le partenariat avec l'ORA perdure afin, comme le dit lui-même son président, que le « ticket gagnant Ville-ORA soit pérenne ».

Les statuts de l'association de 2003 ne correspondent plus aux exigences du droit telles qu'elles sont appliquées de nos jours par les juridictions.

C'est la raison pour laquelle, La Municipalité proposera une rencontre rapide au président afin d'apporter, avec lui, les corrections nécessaires à ces textes et ainsi éviter, à l'avenir tout risque contentieux.

Cela étant, sans attendre, il vous est proposé d'entériner les propositions du président et de désigner deux membres de droit à l'ORA en plus du Maire ou de l'adjointe aux seniors, Brigitte RAIMBAULT.

DECISION

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 30 voix POUR et 5 voix CONTRE du groupe « Aimer Orvault » :

– **DESIGNE :**

- Madame Chantal LE MENELEC
- Monsieur Luc NORMAND

en qualité de membres de droit de l'association Orvault Retraite Active.

Rendu exécutoire
Par télétransmission en
Préfecture le : 29 SEP. 2020
Et par publication le : 29 SEP. 2020

Extrait certifié conforme
Orvault, le 29 septembre 2020
Pour le Maire
Le Directeur général




Jean-François MAISONNEUVE